

PARC ÉOLIEN DES DENTS-DU-MIDI

Feu vert du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat donne son feu vert au parc éolien des Dents-du-Midi, à cheval sur les communes de Collonges et Dorénaz. Dans sa séance de mercredi dernier, il a en effet homologué le plan d'aménagement détaillé et le règlement relatif. Après deux ans de procédures, l'Exécutif cantonal estime que les analyses effectuées par ses services montrent que *«cet important projet – conforme aux dispositions légales en vigueur – répond également aux objectifs de l'aménagement du territoire»*. Il confirme ainsi sa volonté de promouvoir les énergies renouvelables en Valais. Une volonté qui aura tout de même dû attendre deux ans pour aboutir. *«C'est une durée peu ordinaire, concède Maurice Chevrier, chef du Service des affaires inté-*

rieures et communales, mais il s'agit d'un sujet extraordinaire, au sens propre: on parle du premier parc éolien du canton. Le dossier a par ailleurs dû être modifié, ce qui a fait l'objet d'une publication au Bulletin officiel début avril. Celle-ci n'a suscité aucune remarque et, depuis, les choses se sont accélérées.»

Préavis positif unanime. Une durée qui s'explique aussi par le nombre de services consultés: agriculture, aménagement du territoire, énergie, développement économique, chasse et pêche, transports... Tous ont rendu un préavis positif.

Du côté de RhônEole, son président Nicolas Mettan est évidemment satisfait par cette décision.

«C'est une étape cruciale pour la suite de la planification du parc, même si je n'ai pas encore pris connaissance du document. Les principales analyses ont été faites par tous les services. C'est donc une base solide pour l'établissement des futurs dossiers de mise à l'enquête des deux éoliennes prévues dans le plan.» Au mieux, les nouvelles machines pourraient être installées courant 2011. Le parc éolien du Mont d'Ottan, entre Martigny et Vernayaz, est pour sa part suspendu à la révision du plan d'affectation des zones de la ville.

Surprise dans l'opposition. Du côté de l'ultime opposante à cette homologation, c'est la surprise qui domine. *«Je pars en vacances de-*

main et je n'ai pour l'heure rien reçu du canton», s'étonne Florence Lattion. Cette habitante de Collonges conteste depuis deux ans l'extension du parc, qui pourrait passer d'une éolienne-test actuelle à trois machines. Bruit, baisse de la valeur immobilière, études bâclées, impact économique faible, la jeune femme confiait ses arguments au «Nouveliste» en février dernier. *«Je suis surprise que la presse soit informée avant nous, mais pas surprise par la décision en elle-même. On s'y attendait. Nous allons réfléchir à un éventuel recours auprès du Tribunal cantonal, mais cela demande des moyens financiers.»*

Une fois la notification de ce rejet reçue, elle aura trente jours pour prendre sa décision... OH